

Cote du document:	<u>EB 2007/90/R.17/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>9 d)</u>
Date:	<u>18 avril 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République arabe syrienne pour le

Projet de développement rural dans la région du Nord-Est

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dixième session
Rome, 17-18 avril 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Abdelhamid Abdouli

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2248
courriel: a.abdouli@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Recommandation d'approbation	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du prêt	iv
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	7
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	8
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

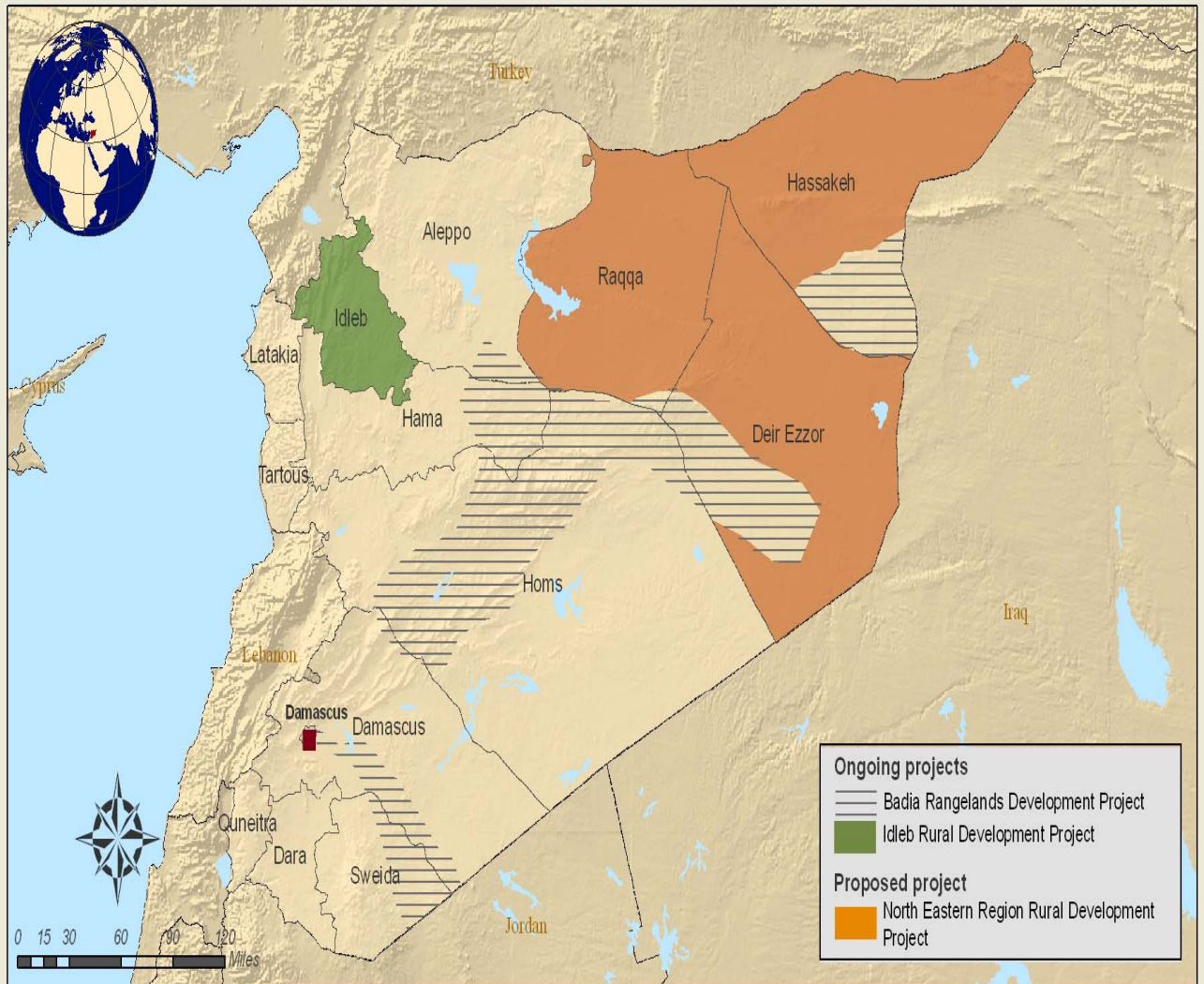
Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République arabe syrienne pour le projet de développement rural dans la région du Nord-Est, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du projet

Syrian Arab Republic North Eastern Region Rural Development Project

Map 1 - IFAD-financed ongoing and proposed projects



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD

Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République arabe syrienne

Projet de développement rural dans la région du Nord-Est

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République arabe syrienne
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire
Coût total du projet:	58,0 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	13,38 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,1 millions de USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceur:	Fonds de l'OPEP pour le développement international
Montant du cofinancement:	17,0 millions de USD
Conditions du cofinancement:	À déterminer
Contribution de l'emprunteur:	20,0 millions de USD
Contribution des bénéficiaires:	0,9 million de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Proposition de prêt à la République arabe syrienne pour le projet de développement rural dans la région du Nord-Est

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Le principal problème auquel le projet va s'attaquer est la tension croissante entre les ressources naturelles disponibles et la population en rapide expansion et toujours plus exigeante en termes de demandes et d'attentes. Outre la lutte contre le grave déficit en eau et la promotion de l'utilisation efficace de l'irrigation, le projet va encourager la microfinance et le développement des microentreprises, la commercialisation et les partenariats avec le secteur privé.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République arabe syrienne un prêt de 13,38 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,1 millions de USD), à des conditions particulièrement favorables pour contribuer à financer le Projet de développement rural dans la région du Nord-Est. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Corrélation avec le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Le montant annuel alloué à la République arabe syrienne au titre du SAFP est égal à 6,8 millions de USD. Le prêt consenti par le FIDA pour ce projet cadre avec l'allocation prévue sur trois ans (2007-2009).

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La façon dont le pays s'acquitte de sa dette extérieure s'est améliorée en termes de volume de la dette et de règlement du service de la dette. On observe un léger redressement depuis le début de l'année 2004, favorisé par un net rebond des exportations et une forte augmentation des investissements privés, reflétant tous deux le succès des réformes en cours. La dette extérieure et la dette publique restent gérables, à 25% et 39%, respectivement, du PIB, et les avoirs extérieurs officiels couvrent plus de 2 ans et demi d'importation. Le montant total annuel moyen des décaissements au titre de tous les projets en cours d'exécution dans le pays est égal à 2 millions de DTS. Le gouvernement a toujours remboursé les prêts du FIDA d'une manière satisfaisante.

Flux de fonds

5. Le montant du prêt du FIDA sera acheminé par deux comptes spéciaux: un compte spécial pour la Banque d'épargne (chargée de la sous-composante de microfinance) et un pour l'unité de gestion du projet (chargée des autres composantes du projet).

Modalités de supervision

6. Le prêt du FIDA sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). En outre, le FIDA effectuera au minimum une mission de suivi par an, portant plus particulièrement sur la spécificité du ciblage du FIDA, la gouvernance et les besoins techniques. De même, il y aura une mission de supervision par an. Les missions de supervision seront planifiées pour coïncider avec l'atelier annuel d'examen du projet, afin que les membres aient la possibilité d'identifier les avancées et les contraintes en étroite collaboration avec toutes les

parties prenantes, et pour faciliter l'examen et l'approbation des plans de travail et des budgets.

Déroptions aux conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole et politiques opérationnelles

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes ont été planifiées dans le but d'améliorer les aspects liés à la gouvernance du financement du FIDA: i) appel à un cabinet d'audit privé et strict respect des directives du FIDA en matière de vérification des comptes; ii) prestation compétitive des services grâce à l'appel à la concurrence pour l'attribution des contrats dans le secteur public, le secteur privé et le secteur des ONG et auprès des institutions internationales/régionales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre international de recherche agricole dans les régions sèches (ICARDA), le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD) et l'Organisation arabe pour le développement agricole (AODA); et iii) introduction des meilleures pratiques du groupe consultatif d'assistance aux pauvres (GCAP) pour la promotion de la microfinance, en fournissant une assistance technique à la Banque d'épargne.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Conformément à la politique de ciblage du FIDA, le groupe cible se composera des petits agriculteurs pauvres, des fermiers, des paysans sans terre, des femmes rurales et des jeunes sans emploi. On estime que le groupe devrait compter 190 000 ménages (soit 70% de la population rurale de la zone du projet). Un pourcentage additionnel de 10% des ménages (c'est-à-dire 30 000 ménages) est considéré comme vulnérable à la pauvreté et sera donc admis à bénéficier de l'appui du projet.

Méthode de ciblage

10. Le ciblage sera effectué à deux niveaux (village et ménage). Il sera participatif et il visera à identifier les zones les plus pauvres affichant la proportion la plus élevée de pauvres productifs vivant dans des villages défavorisés. Le ciblage zonal sera appliqué aux niveaux local et régional.

Participation

11. Grâce aux équipes chargées de l'autonomisation communautaire des unités provinciales de gestion du projet, le projet aidera le groupe cible à former des associations à assise communautaire, telles que les associations de commercialisation regroupant agriculteurs et artisans et les associations d'irrigants. Ces associations, qui seront renforcées par le projet, joueront un rôle vital dans l'exécution des activités du projet en prenant en charge i) l'identification des besoins de développement du village et l'établissement des priorités; ii) l'analyse des liens avec les marchés et des filières d'approvisionnement; iii) la prestation de services d'assistance technique; iv) l'investissement collectif ou individuel dans les petites entreprises et les microentreprises; v) la diffusion de l'information commerciale; vi) l'achat collectif des intrants, et vii) la gestion collective des ressources en eau. Les femmes, en particulier, seront encouragées et aidées à former des associations de commercialisation pour la production et la vente des produits animaux et de l'artisanat.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des moyens d'existence de la population cible dans la zone du projet. On atteindra cet objectif en tablant sur: i) des organisations communautaires rurales dont la gestion des ressources et les opérations commerciales seront durables; ii) la gestion optimale et l'utilisation rationnelle des ressources en eau destinées à l'irrigation; iii) l'accès des agriculteurs à des services de conseil efficaces et pertinents; et iv) des investissements dans le secteur privé créant des emplois et faisant augmenter les revenus.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Un objectif important du projet est de contribuer à l'établissement d'un système de microfinance durable, en étendant les services de microfinance de la Banque d'épargne aux zones rurales de la région du Nord-Est. Le projet appuiera aussi la création au sein du Ministère de l'irrigation d'une unité chargée de formuler une politique de gestion de l'eau d'irrigation, de portée nationale, pour harmoniser et rationaliser le processus de formation des associations d'irrigants. Il est également prévu que l'appui fourni par le projet aux fins de la formation, l'autonomisation et la formation des associations d'irrigants contribue aussi à la mise en place d'un système durable et pleinement participatif de gestion de l'eau.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le projet visera à mettre en œuvre l'objectif stratégique des options stratégiques pour le programme-pays qui est de contribuer à la création d'emplois en milieu rural, à la génération de revenus et à la conservation des ressources naturelles. Il répond parfaitement aux objectifs stratégiques du FIDA énoncés dans son cadre stratégique 2007-2010, à savoir, renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations et améliorer l'accès aux services financiers et aux marchés.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le projet est aligné sur la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement, formulée dans le dixième Plan quinquennal 2006-2010. Les principaux objectifs stratégiques fixés par le gouvernement pour combattre la pauvreté sont les suivants: i) relever le niveau d'instruction des ménages pauvres et lutter contre l'analphabétisme; ii) améliorer les services sociaux dans les régions les plus pauvres; iii) mettre en place des mécanismes de protection sociale; iv) élaborer des politiques financières ciblant les pauvres et favorisant une meilleure distribution des revenus; v) donner aux pauvres un accès aux ressources financières en développant la microfinance; et vi) doter les communautés locales de moyens de prendre en main le processus de développement. Le Plan accorde une attention spéciale à l'équité entre les sexes et à la création d'emplois, en particulier pour les pauvres et pour les jeunes et les femmes sans emploi.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Outre le cofinancement du projet par le Fonds de l'OPEP pour le développement international, d'un montant de 17,0 millions de USD, le projet favorisera les échanges fructueux avec plusieurs activités appuyées par des bailleurs de fonds. Plus particulièrement, il bénéficiera des activités du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres visant le renforcement institutionnel de la Banque d'épargne, et de l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux centres d'innovation et de développement des entreprises. Le projet se coordonnera aussi avec le projet de gestion intégrée durable des terres dans la région de l'Est, qui fait partie de la réserve de projets soumis au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour le financement d'un don.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet a cinq composantes: i) autonomisation des communautés, ii) gestion des ressources naturelles et irrigation, iii) productivité agricole, iv) développement des petites entreprises et des microentreprises; et v) coordination et gestion.

Catégories de dépenses

18. Les dépenses se classent en neuf catégories: i) travaux de génie civil (6,2% du total des coûts); ii) matériel (6%); iii) véhicules (4,5%); iv) études et assistance technique (6,5%); v) création d'une base de données (4,2%); vi) formation (12,5%); vii) systèmes modernes d'irrigation et microfinance (44,6%); viii) salaires supplémentaires, primes et incitations financières (7,6%); et ix) fonctionnement et entretien (8%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les principaux partenaires d'exécution seront la Banque d'épargne; la Banque coopérative agricole; le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, par l'intermédiaire de ses directions provinciales de l'agriculture et de ses unités chargées des questions de parité hommes-femmes dans les trois provinces; le Ministère de l'irrigation, par l'intermédiaire de ses directions provinciales dans les trois provinces; et les bénéficiaires du projet, par l'intermédiaire des associations villageoises suivantes: associations d'agriculteurs, associations de commercialisation et associations d'irrigants.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire sera responsable de la coordination globale du projet et des opérations du projet ayant trait à l'agriculture et aux systèmes modernes d'irrigation dans les exploitations. Le Ministère de l'irrigation sera chargé de tous les aspects du projet liés à la gestion des ressources en eau hors exploitation. La Banque coopérative agricole gèrera, au nom du gouvernement, le crédit destiné aux investissements dans le matériel moderne d'irrigation, et aux fonds de roulement requis par les nouveaux systèmes culturels. La Banque d'épargne gèrera les fonds qui seront prêtés aux investisseurs du groupe cible pour leurs petites entreprises et microentreprises. La réussite du projet dépend de la pleine participation des agriculteurs, des femmes rurales et des autres investisseurs; ainsi, les organisations participantes telles que les associations d'irrigants et les associations de commercialisation seront développées pour faire partie intégrante du cadre des institutions contribuant à la réalisation des objectifs du projet, comme l'explique le paragraphe 11.

Rôle de l'assistance technique

21. Le montant du prêt du FIDA englobe une somme de 722 000 USD pour l'assistance technique, principalement destinée au renforcement des capacités de la Banque d'épargne et des associations à assise communautaire. On aidera la Banque d'épargne à mettre en œuvre les meilleures pratiques dans ses trois agences de la zone du projet et à moderniser son système de gestion informatisé. L'appui fourni aux associations à assise communautaire concernera essentiellement l'organisation communautaire, la gestion de groupe, les compétences utiles pour le développement des PME et la gestion des ressources naturelles. Des fonds seront également alloués pour aider les unités de gestion des projets financés par le FIDA en République arabe syrienne à mettre en place un système de suivi et évaluation fondé sur le système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI).

Situation des principaux accords d'exécution

22. Outre l'accord de prêt habituel entre le FIDA et le gouvernement, la Commission de planification de l'État et la Banque d'épargne concluront un accord subsidiaire spécifiant les conditions de la mise en œuvre de la composante de microfinance.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Un prêt du Fonds de l'OPEP pour le développement international, d'un montant de 17,0 millions de USD, approuvé en décembre 2006, financera 29% du coût total du projet. La contribution du gouvernement, d'un montant de 20,0 millions de USD environ (34% du total) couvrira le coût des taxes et de diverses activités, dont la plus importante sera le crédit qui permettra aux agriculteurs d'investir dans du matériel d'irrigation moderne. Cette activité s'inscrit dans le programme national de modernisation de l'irrigation, en cours d'exécution. La contribution des bénéficiaires, d'un montant de 0,9 million de USD (2%) consistera essentiellement en une participation au financement de leurs investissements.

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages apportés par le projet

24. Le projet profitera aux ménages ruraux pauvres en créant des emplois agricoles et non agricoles et en améliorant les revenus, la production et la sécurité alimentaire. Ces gains résulteront de l'utilisation de technologies de production améliorées et des investissements effectués dans les entreprises agricoles et non agricoles; des meilleures pratiques de gestion de l'eau d'irrigation; de l'augmentation des marges sur la vente des produits; des nouvelles perspectives d'emploi associées aux possibilités accrues de création d'entreprises; et du fonctionnement plus participatif des associations de commercialisation, qui aideront ces groupes à atteindre l'échelle de production nécessaire pour acquérir du poids dans les négociations.

Viabilité économique et financière

25. Une série de modèles d'entreprises représentatifs ont été élaborés pour analyser les investissements des PME dans la production de produits laitiers, les investissements des microentreprises dans des activités agricoles et non agricoles et les investissements individuels des petits exploitants dans la production de cultures stratégiques de forte valeur avec l'adoption d'un système mixte élevage-cultures performant. Les résultats financiers montrent que les bénéfices supplémentaires sont intéressants et que le bénéfice annuel net d'une famille d'agriculteurs après financement augmentera considérablement – de 64% à 150%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Le représentant du FIDA chargé d'assurer la présence par procuration sur le terrain à Damas organisera une fois par an un atelier national sur l'exécution du projet qui permettra au personnel du projet et aux autres partenaires de l'exécution de communiquer et partager les enseignements tirés des divers projets. De petites brochures recensant les enseignements tirés seront produites à l'issue de chaque atelier. En outre, le projet utilisera abondamment KariaNet, le réseau régional de gestion des savoirs appuyé par le FIDA et dont le siège est au Caire, qui lui permettra de bénéficier des enseignements des autres projets et partenaires du FIDA de la région Proche-Orient et Afrique du Nord, et de partager les expériences avec eux.

Innovations en matière de développement

27. Les aspects du projet qui sont novateurs dans le contexte syrien sont, notamment, i) la promotion d'un accès durable aux services financiers dans les zones rurales grâce au partenariat avec la Banque d'épargne et la création éventuelle d'une banque de microfinance pour la République arabe syrienne; ii) l'introduction d'une approche de la production agricole axée sur le marché et la commercialisation, qui

reliera les exportateurs privés aux producteurs dans le cadre d'arrangements contractuels avec les associations d'agriculteurs; et iii) la promotion de la gestion participative des ressources en eau avec la formation des associations d'irrigants.

Approche d'élargissement

28. À la fin de la période d'exécution du projet, voire même à mi-parcours, le projet aura généré des enseignements précieux pour l'élargissement de ses approches et de ses activités pilotes dans toutes les zones rurales du pays. Ces initiatives, reflétant les conditions locales, et leur transposition à plus grande échelle par le gouvernement et d'autres partenaires contribueront à faire de la microfinance rurale, des systèmes de production agricole axés sur le marché, et de la gestion participative des ressources en eau, des activités centrales des programmes de développement rural.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Les principaux risques sont au nombre de deux. Le risque que les femmes rurales n'aient qu'un accès limité à la microfinance sera atténué par le ciblage participatif et la promotion des entreprises intéressant les femmes (par exemple dans les secteurs de l'élevage et de l'artisanat). Le risque lié à un taux élevé de non remboursement des prêts sera atténué par un investissement important dans le renforcement des capacités de la Banque d'épargne et par l'adoption des meilleures pratiques.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé dans la catégorie A en raison de la fragilité de l'environnement et de la situation très préoccupante des nappes phréatiques et des eaux de surface dans toute la zone du projet. Une évaluation environnementale a été conduite parallèlement à la préévaluation du projet. L'évaluation a conclu que les interventions du projet telles qu'elles sont conçues ne provoqueront pas de dommage permanent au paysage, au sol ni à aucun autre élément de l'environnement. L'évaluation a émis plusieurs recommandations visant à limiter les effets indirects potentiels sur l'environnement et ces recommandations ont toutes été prises en compte dans la conception du projet.

K. Durabilité

31. En promouvant les meilleures pratiques de la microfinance, le projet garantira la viabilité financière et la pérennité des opérations de crédit de la Banque d'épargne. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, le projet fera en sorte que les organisations à assise communautaire, telles que les associations d'irrigants, aient toute latitude pour contribuer à la gestion, au fonctionnement et à l'entretien des systèmes de conservation de l'eau et d'irrigation.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre la République arabe syrienne et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République arabe syrienne est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République arabe syrienne un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à treize millions trois cent quatre-vingt mille droits de tirage spéciaux (13 380 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2046 ou avant cette date. Le prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 14 mars 2007)

Impact sur l'environnement

1. Le Gouvernement de la République arabe syrienne prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la mise en œuvre et le respect de la nouvelle loi relative à l'eau et de ses règlements d'application dans les trois gouvernorats de la zone du projet: Hassakeh, Raqqa et Deir Ezzor.

Équité entre hommes et femmes

2. Compte tenu des problèmes posés par la pauvreté et l'inégalité entre les sexes dans la zone d'intervention, le projet ciblera **dans une large mesure** des activités visant à atteindre les femmes et les hommes pauvres vivant en milieu rural dans le cadre de toutes ses composantes.

Mesures en matière de gestion des pesticides

3. Le Gouvernement se conformera au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et fera en sorte qu'aucun des pesticides fournis dans le cadre du projet ne soit classé comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

Assurance du personnel du projet

4. Le Gouvernement assurera le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale.

Fraude et corruption

5. Le Gouvernement portera dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du projet, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Suspension

6. a) Le FIDA suspendra, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des décaissements de fonds du compte de prêt si la vérification des comptes n'a pas été conduite de façon satisfaisante dans les 12 mois suivant la date fixée.
- b) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des décaissements de fonds du compte de prêt si l'un des faits suivants se produit:
 - i) le FIDA, après consultation avec le Gouvernement, considère que les avantages matériels du projet ne profitent pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils profitent à des personnes étrangères à ce groupe, au détriment des membres de ce dernier;
 - ii) l'accord de prêt subsidiaire, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une violation ou d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans l'autorisation écrite préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette violation ou dérogation, suspension, abrogation, amendement ou autre modification a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable grave sur une quelconque partie du projet;

- iii) le manuel d'exécution du projet, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable grave sur le projet;
- iv) le Gouvernement a failli à l'un quelconque de ses engagements et le FIDA considère que ce manquement a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable grave sur le projet;
- v) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet avaient été portées à son attention, et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA; et
- vi) les marchés n'ont pas été ou ne sont pas passés conformément à l'accord de prêt.

Conditions préalables aux décaissements

7. a) Il ne sera procédé à aucun décaissement au titre de l'accord de prêt tant que:
 - i) l'accord de prêt subsidiaire n'aura pas été approuvé par le FIDA dans sa version provisoire, et qu'une copie signée dudit accord ne lui aura pas été remise;
 - ii) les comptes spéciaux A et B, et les comptes du projet A et B, n'auront été dûment ouverts;
 - iii) la version provisoire du premier plan de travail et budget annuel n'aura été approuvée par le FIDA; et
 - iv) le Gouvernement n'aura versé l'allocation budgétaire initiale des fonds de contrepartie.
- b) Il ne sera procédé à aucun décaissement pour les dépenses effectuées au titre de la ligne de crédit tant que le manuel de crédit n'aura été approuvé par le FIDA.
- c) Il ne sera procédé à aucun décaissement pour les dépenses effectuées au titre de la prise de participation dans la banque de microfinance tant que l'étude de faisabilité n'aura été acceptée par le FIDA et que le décret du Gouvernement établissant la banque de microfinance n'aura été promulgué.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

8. L'accord de prêt entrera en vigueur une fois que les conditions suivantes auront été satisfaites: i) le directeur du projet a été dûment nommé et a reçu l'agrément du FIDA; ii) la direction du projet à l'échelon central et les unités en charge du projet à l'échelon provincial ont été dûment établies; iii) le comité de pilotage du projet a été dûment établi; iv) l'accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et v) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique, délivré par la Commission de planification de l'État ou toute autre autorité compétentes sur le territoire acceptable tant en la forme que sur le fond.

Key reference documents

Country reference documents

National Strategy for Poverty Alleviation: Tenth Five-Year Plan 2006-2010
National Water Strategy
National Strategy for Environment
National Strategy for Women

IFAD reference documents

PDD and Key Files
Syria COSOP (2001)
Rural Poverty Assessment and Mapping Report (2005)
Learning Notes
Policy on Rural Finance
Administrative Procedures on Environmental Assessment
Prerequisites of Gender Sensitive Design
Private Sector Partnership and Development Strategy

Other miscellaneous reference documents

World Bank Irrigation Sector report (2001)
CGAP-DAI: Savings Bank Assessment and Micro-finance environment (2006)
UNDP: Human Development Report (2005)

Logical framework

<i>Narrative summary</i>	<i>Verifiable indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Critical assumptions</i>
Goal			
<ul style="list-style-type: none"> Improved socio-economic well-being of poorer rural households in the Project Area. 	<ul style="list-style-type: none"> Poverty indicators. (Improvements in HH assets); Reduction in the prevalence of malnutrition for children under five; Reduction of gender gap rate in unemployment 	<ul style="list-style-type: none"> National Household Living Standard Surveys for project Governorates UNDP poverty and HDI reports 	<ul style="list-style-type: none"> Government maintains its commitment to pro-poor macro-economic policies and institutional reforms Government implements Eastern Region development programme
Purpose/Objectives			
<ul style="list-style-type: none"> Empowerment of project target group (smallholder households, the landless, rural women and the unemployed youth) to create sustainable employment and increase income. Optimal management and rational use of water resources for irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> Per cent increase in employment and income of project target group, by gender Reduction in irrigation water losses for optimum crop yield and production 	<ul style="list-style-type: none"> GOS employment statistics; Baseline, socio-economic surveys and project completion report (gender-disaggregated); Independent assessments Project monitoring reports and impact assessment studies 	<ul style="list-style-type: none"> Recent economic reforms maintained Government implements irrigation modernization programme
Outputs Sought			
<ul style="list-style-type: none"> SMEs developed ; Capacities of FMAs, HMAs improved; their productivity, competitiveness and marketing enhanced; Financial services enhanced and accessible on sustainable basis. 	<ul style="list-style-type: none"> Number of sustainable SMEs promoted Number of sustainable FMAs, HMAs established and their membership by gender ; 	<ul style="list-style-type: none"> Project monitoring reports; Annual progress and supervision reports 	<ul style="list-style-type: none"> Best practice by Savings Bank implemented
<ul style="list-style-type: none"> Modern on-farm irrigation and improved water management practices 	<ul style="list-style-type: none"> Area equipped with modern irrigation system Number of WUAs established and functional, area served 	<ul style="list-style-type: none"> Project monitoring reports and Annual progress and supervision reports 	<ul style="list-style-type: none"> WUAs enforce groundwater management and control mechanisms Ministry of Irrigation enacts regulations and procedures to promote WUAs

